

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS DE QUARTIERS – Acte 2

Les résultats sont là

Renouvellement des Conseillères et Conseillers de quartiers pour le mandat 2023-2025

Depuis 2020, la Ville de Bayonne a instauré quatre Conseils de quartiers s'inscrivant dans le prolongement de sa politique de développement de la participation citoyenne en complément des autres dispositifs existants. L'objectif est d'inscrire dans la durée une citoyenneté active et de permettre une participation accrue des habitants et des acteurs locaux à la vie publique locale. Après deux ans de travaux et 136 réunions, les 96 sièges des Conseillères et Conseillers de quartiers seront renouvelés pour 2023-2025. Ces instances consultatives, menées conjointement par Sophie Castel, adjointe au maire chargée notamment de la coordination des Conseils de quartiers et par Joseba Erremundeguy, délégué en charge notamment des relations entre Conseils de quartiers, interviendront sur l'ensemble des champs de l'action publique municipale définis dans la charte et prioritairement sur les questions de Transition écologique et énergétique. Les habitants de Bayonne et les acteurs locaux, âgés de 16 ans et plus, sont invités à candidater pour intégrer ces collèges et devenir acteur, actrice de leur ville avant le 23 octobre.

Mandat 2021-2023 : les résultats sont là !

Complémentaires du dispositif « Les élus à votre écoute » (dispositif pour signaler de manière individuelle les problématiques quotidiennes), les Conseils de quartiers travaillent collectivement à la définition de leur feuille de route pour contribuer à la vie des quartiers et plus globalement de la ville. Après l'élaboration d'un état des lieux de leur territoire, les Conseils de quartiers se sont saisis de sujets selon les thèmes définis par leur charte : le vivre ensemble et le lien social, les enjeux de la transition écologique et énergétique et l'identité des quartiers. Ils ont ainsi identifié et priorisé des axes de travail au regard de trois critères : le degré d'intérêt général, les enjeux de la transition écologique et la gestion de la temporalité.

Les propositions émises par chaque Conseil de quartiers ont été étudiées par les services municipaux et les élus. Dans le cadre des compétences de la Ville, leur cohérence et leur faisabilité ont été analysées. Les membres ont ensuite constitué des groupes de travail thématiques afin de préciser les besoins de chacune des actions envisagées. Certaines actions nécessitent une consultation des riverains ou une concertation élargie qui est menée par la Ville avant leur mise en œuvre.

Les 112 Conseillères et Conseillers de quartiers se sont engagés bénévolement pendant deux ans. Pour mener à bien leur feuille de route, ils se sont réunis régulièrement dans différentes configurations : en bureau (avec les représentants de chaque collège), en plénière (avec la totalité des membres) et en groupe de travail (pour chaque axe de la feuille de route). Monsieur le Maire a réuni les 4 Conseils de quartiers le 23 septembre pour partager le bilan de leur activité avant de soumettre un bilan au vote en Conseil municipal le 19 octobre.

Exemples d'actions de ce premier mandat 2021-2023 :

Conseil de quartiers Sur les hauteurs de Bayonne

Axe 4 – Aménager le chemin du Moulin de Habas pour les piétons

Le Conseil de quartiers souhaitait apaiser le chemin en faveur des piétons et des cyclistes. Pour sécuriser leurs déplacements, et donner à voir les espaces de biodiversité environnants, la circulation automobile pourra être neutralisée sur une portion d'environ 1km. Préalablement à cet aménagement, une consultation des riverains est actuellement menée.

Axe 7 – Refaire le tour du lac du Séqué :

Le Conseil de quartiers souhaitait que ce site soit entretenu tout en conservant son caractère naturel. Le cheminement piéton existant est donc en cours de sécurisation.

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement / végétalisation) :

Le Conseil de quartiers, avec la porteuse de projet du budget participatif lauréate sur ce même site, a défini des objectifs d'aménagement sur les différentes parties du quai. Une concertation sera prochainement organisée pour expérimenter des aménagements répondant aux objectifs définis avant de déterminer les aménagements définitifs.

Axe 3- Installer des toilettes publiques :

Le Conseil de quartiers a identifié des lieux d'implantation pertinents au regard de leur fréquentation et des attentes du public. Ainsi, deux WC mixtes sont en cours d'installation au square Gambetta et à la gare. De plus, des vespasiennes seront prochainement installées placette Bourdaa et rue des Lavandières, de même qu'un urinoir féminin. D'autres WC mixtes seront installés à Caradoc en 2025.

Conseil de quartiers Entre Nive et Adour

Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts :

Le Conseil de quartiers a élaboré un état des lieux du site. Des usages ont été préidentifiés par secteur. Les études, tenant compte du caractère patrimonial du site, vont se poursuivre. Une concertation sera prochainement organisée pour définir les aménagements à réaliser. Des priorités ont toutefois été données dès cette année pour aménager les entrées et créer un jardin partagé.

Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser :

Le Conseil de quartiers a identifié des espaces susceptibles d'être végétalisés. Après études, des sites ont été retenus : la place du Réduit, le parvis du CROUS (en lien avec le projet lauréat du budget participatif) et la place Saint-André. Les études techniques se poursuivent pour une mise en œuvre d'ici le printemps prochain.

Conseil de quartiers À l'ouest de la Nive

Axe 9 – Créer un circuit de visite guidée sur le thème de la Seconde Guerre mondiale à Bayonne notamment dans les quartiers :

Le Conseil de quartiers a recensé des initiatives déjà existantes qui répondent aux objectifs poursuivis (parcours thématiques, expositions, éditions...). Il a ainsi recentré son action autour d'un temps de commémoration du camp du Polo en collaboration avec les membres experts du collectif pour la mémoire du camp de Beyris qui ont été invités à participer aux réunions. Ensemble, ils ont précisé les modalités d'organisation : cette commémoration se tiendra à la date anniversaire des 10 ans de la pose de la stèle le 7 décembre 2023. Cette stèle sera par ailleurs sécurisée par un barriérage bas adapté pour éviter sa dégradation suite aux incivilités constatées.

Axe 10 - Participer à la diffusion de la culture basque par l'organisation d'un événement annuel notamment dans les quartiers :

LES 4 CONSEILS DE QUARTIERS DE BAYONNE ET LEURS SECTEURS



Le Conseil de quartiers a proposé l'organisation d'une rencontre annuelle des sept provinces du Pays Basque sous la forme de « Championnat ou Olympiades » autour des arts et de la culture. Un travail préparatoire à la création de cet événement est mené en 2023 : définition du concept, recherche de partenariat, analyse de faisabilité technique et financière. Une première édition de cet événement est envisagée pour 2024.

Le bilan complet voté par le Conseil municipal bientôt disponible sur bayonne.fr

Le renouvellement des Conseillères et Conseillers de quartiers

Chaque Conseil de quartiers se compose de 28 membres répartis en 3 collèges : un collège habitants (16 membres), un collège d'acteurs locaux (8 membres dont 6 pour les associations et 2 pour les professionnels), un collège d'élus du Conseil municipal (4 membres).

Il se retrouve en réunion plénière au moins une fois par semestre. La parité femmes-hommes est respectée dans chaque collège. Dans chaque Conseil de quartiers, un Bureau, composé de représentants des collèges, est en charge de l'organisation et du fonctionnement. Des groupes de travail peuvent être créés pour avancer sur des thématiques.

Candidater, mode d'emploi

Pour porter une candidature, il faut être âgé de 16 ans ou plus, être habitant ou acteur local (association ou professionnel) à Bayonne et s'engager volontairement et bénévolement au service de l'intérêt général pour un mandat d'une durée de 2 ans. Les candidatures sont à réaliser avant le 23 octobre.

COMMENT CANDIDATER ?

En remplissant le bulletin de candidature :

- disponible sur le site de la Ville :

- distribué dans les boîtes aux lettres des Bayonnaises et Bayonnais, et en l'adressant avant le 23 octobre 2023 par courrier en mairie à *l'attention de Monsieur le Maire - Conseils de quartiers* ou par courrier électronique à conseilsdequartiers@bayonne.fr

Retrouvez la charte des Conseils de quartiers et les comptes rendus des plénières des Conseils de quartiers sur bayonne.fr (Ma Mairie / Je participe / Conseils de quartiers)

Tirage au sort le 14 novembre pour désigner les candidats retenus

Le 14 novembre 2023, un tirage au sort par huissier de justice, dans le respect de la parité, déterminera les candidats retenus pour participer aux collèges habitants et acteurs locaux de chaque Conseil de quartiers. Comme le prévoit la charte, Monsieur le Maire désignera deux membres du collège acteurs locaux. Une réunion d'installation de chaque Conseil de quartiers sera organisée avant la fin de l'année.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr